Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260672-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_072 RÉVISION DU LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°1 SITUEE 6 RUE DUGUESCLIN

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions relatives à la gestion du domaine privé communal,

Considérant l'occupation de la cellule commerciale n°1 par un locataire,
Considérant que des travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux vont être réalisés par la locataire,
Considérant que ces travaux comprennent :

- 8 300 € pour des travaux de peinture (sols et murs),
- 8 787 € pour des travaux d'aménagement, de menuiserie et d'électricité,

Considérant la volonté de la commune d'accompagner la valorisation et l'amélioration du local commercial,
Considérant que deux modalités de soutien ont été étudiées, à savoir la prise en charge partielle des devis par la commune ou l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-20260672-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Considérant l'avis de la commission finances en date du 20 mai 2026 proposant la mise en place d'une gratuité de loyer,

Il est proposé d'accorder une gratuité de loyer pour une durée de 10 mois, en compensation des travaux réalisés par la locataire dans la cellule commerciale n°1.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de se **PRONONCER** sur les modalités d'accompagnement du projet de réaménagement des locaux occupés par l'étude notariale, selon l'option suivante :
  - l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer de 10 mois.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)